

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Tarmac AIA sur la commune principale de l'AIOT 161 avenue du Brézet 63370 Lempdes.

La référence de votre dossier est A-4-2SZGTC15E et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 08/04/2024 à 15h06 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **32933888302688**

Raison sociale **COLAS FRANCE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RUE GERZAT

63360 GERZAT

Signataire

Qualité : **Conducteur de travaux**

Référent

Fonction : **Conducteur de travaux**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Tarmac AIA**

Description des activités :

Concassage béton démolition

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **161 avenue du Brézet 63370 Lempdes**

X : 713035

Y : 6519837

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2515	2515-2-b	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou	Puissance maximale 240 kW	D	1

artificiels ou de
déchets non
dangereux inertes

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets issus de l'activité proviendront des déchets de consommation du personnel (emballage, sandwich, papiers, etc.) et du petit entretien du matériel (cartouches de graisse, chiffons souillés, bidons d'huiles hydrauliques...). Dans le premier cas, des poubelles dédiées et des zones de tri seront mis en place sur le chantier (base vie du personnel) et le personnel en sera informé. Et dans le second cas des bennes par type de déchets seront également mis en place sur le chantier. Si certains déchets (bidons d'huiles hydrauliques et cartouches de graisse notamment) n'étaient pas récupérés sur le chantier, ces éléments seraient recueillis par le personnel, et ramenés sur le centre travaux de l'entreprise (Gerzat) où des bennes dédiées et une collecte régulière par des sociétés agréées (type Chimirec) sont mises en place.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Chaque engins de l'entreprise est équipé d'un extincteur (quel type et volume). Le personnel est formé à l'usage des moyens de lutte contre l'incendie. Prise d'eau sur le réseau incendie du site de l'AIA.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Chaque personnel et à minima au moins la personne responsable de l'atelier de traitement, possède un téléphone portable et a reçu une consigne en cas d'incident, accident ou incendie. Chaque véhicule de liaison et engin de l'entreprise est équipé d'un kit antipollution. Le plein en GNR (Gazoil Non Routier) des engins et matériels est réalisé soit sur une aire étanche adaptée soit au-dessus d'une bâche ou bac mobile adapté au recueil des égouttures éventuelles. Le brulage est interdit sur le chantier.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration Date de dépôt

FRANCE

08/04/2024

**Organisme
en charge
de l'
instruction
COLAS**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)